

## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles **L1122-12** et **L1122-13** du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

**C.D.L.D.**

**Salle du Conseil, place A. Botty n° 1 à 4550 NANDRIN.  
Le 6 novembre à 20.00 heures**

### **ARTICLE L1122-12.**

*Le Conseil est convoqué par le Collège communal.*

*Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.*

### **ARTICLE L1122-13.**

*Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour.*

*Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.*

### **ARTICLE L1122-17.**

*Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.*

*Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.*

*Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.*

### **ARTICLE L1122-24.**

*Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.*

*L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal. Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### Communications.

1. Budget communal 2012 - Modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire - Approbation ;
2. Etude et réalisation de l'égouttage des rues Lava et de la Chapelle - Marché de services - Approbation des conditions et du mode de passation
3. Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2013 - Décision
4. Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2013 - Décision
5. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés - Exercice 2013 - Adoption
6. Règlement-taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium / Adoption
7. Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs / Adoption
8. Règlement-taxe sur les agences bancaires / Adoption
9. Règlement-taxe sur les commerces de frites (hot dogs, beignets, etc.) à emporter, établis sur terrain public ou privé / Adoption
10. Règlement-taxe sur la construction de bâtiments / Adoption
11. Règlement-taxe sur les dancings / Adoption
12. Règlement-taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules hors d'usage / Adoption
13. Règlement-taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés / Adoption
14. Règlement-taxe sur les panneaux publicitaires fixes / Adoption
15. Règlement-taxe sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé / Adoption
16. Règlement-taxe sur les secondes résidences / Adoption
17. Règlement-taxe sur les immeubles bâtis inoccupés / Adoption
18. Règlement-taxe sur les panneaux directionnels placés à des fins commerciales / Adoption
19. Règlement-taxe sur les véhicules isolés et abandonnés / Adoption
20. Règlement-redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles / Adoption
21. Règlement-redevance pour l'exhumation / Adoption
22. Règlement-redevance pour la location de caveaux d'attente et la translation ultérieure des restes mortels / Adoption
23. Règlement-redevance pour la fourniture et le placement de plaquettes commémoratives sur les stèles mémorielles / Adoption
24. Règlement-redevance pour la collecte spécifique des encombrants ménagers / Adoption
25. Règlement-redevance pour l'intervention des services communaux en matière de propreté publique / Adoption
26. Neomansio - Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2012 - Ordre du jour et documents annexes / Approbation
27. IDEN - Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012 - Ordre du jour et documents annexes / Approbation
28. Intradel - Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012 - Ordre du jour et documents annexes / Approbation
29. SPI - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 novembre 2012 - Ordres du jour et documents annexes / Approbation

### **HUIS CLOS**

1. Enseignement communal - Ratification de désignation prise par le Collège communal

#### **POUR LE COLLEGE COMMUNAL**

**Le Secrétaire communal,  
Pierre JAMAIGNE.**

**Le Bourgmestre f.f.,  
Michel LEMMENS.**